

Formation Doctorale en Algérie

Evolution

Par Prof. Abdelhamid DJEKOUN

Président de la CRUEst

Recteur de l'Université Mentouri Constantine

Objectifs de la Formation Doctorale :

Assurer la formation des formateurs

Participation à la recherche scientifique

Fondamentale

Développement

Effectifs des Formations Doctorales :

Environ 5% des effectifs en graduation

Soit ~ 60 000 doctorants

Les étapes essentielles

Avant 1976

Décret 1976

Décret 1987

Décret 1998

Décret 2008

	Avant 1976	1976	1987	1998	2008
Texte		Décret 76-43 du 20 février 1976 portant organisation de la Première Post Graduation	Décret 87-70 du 17 mars 1987 portant organisation de la Post Graduation	Décret 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire	Décret 06-265 du 19 août 2008 portant régime d'études en vue de l'obtention du diplôme de Licence, du diplôme de Master et du diplôme de Doctorat
1^{ère} PG		1 ^{ère} PG en 4 semestres	1 ^{ère} PG en 2 ans ou 4 semestres		Doctorat organisé en 3 années après le diplôme de Master
2^{ème} PG		2 ^{ème} PG sanctionnée par le Doctorat en Sciences.	Soutenance après au moins 4 inscriptions consécutives		
accès		Concours national ouvert à tout détenteur d'un diplôme de graduation de cycle long ou d'un diplôme reconnu équivalent	Concours national ouvert à tout détenteur d'un diplôme de graduation de cycle long ou d'un diplôme reconnu équivalent	Concours national ouvert à tout détenteur d'un diplôme de graduation de cycle long ou d'un diplôme reconnu équivalent	Concours national ouvert à tout détenteur d'un diplôme Master ou d'un diplôme reconnu équivalent
Objectifs	Les études de 3 ^{ème} cycle étaient régies par les anciennes lois et consistaient en un organisation à 3 paliers : - DEA - Diplôme de 3 ^{ème} cycle - Doctorat d'état	Formation de cadres hautement qualifiés dans toutes les disciplines	1 ^{ère} PG : approfondissement des connaissances et initiation aux techniques de recherche 2 ^{ème} PG : consacrer les capacités de recherche originale et de haut niveau	Réduire la durée de la formation doctorale. Introduit un continuum entre les domaines de recherche entre le Magister et le Doctorat	
organisation		- formation pédagogique théorique et pratique approfondissement dans la discipline - formation à la recherche langue étrangère stages - un projet de recherche original	- formation pédagogique théorique et pratique approfondissement dans la discipline - formation à la recherche langue étrangère stages - un projet de recherche original	02 niveau essentiels : - un premier cycle sanctionné par le Magister, soutenu après 2 ans (prolongation exceptionnelle) (approfondissement des connaissances et initiation à la recherche) - Doctorat après la Magister et en continuité du sujet du Magister Exigence d'une recherche originale. Nbre d'inscription limité à 6. la formation de Post Graduation spécialisée	Organisé dans les formations Doctorales ou les écoles doctorales Recherche menée en 3 années avec : - des cours et séminaires en 1 ^{ère} années et sanctionnés par des crédits - une recherche originale - durée limitée à 3 ans, avec une prolongation exceptionnelle d'une année - statut du doctorant
Habilitation		Selon planification du MESRS	Expertise de dossier et habilitation ministérielle	Expertise de dossier et habilitation ministérielle	Expertise de dossier et habilitation ministérielle. Condition : assurer une formation Master dans la spécialité

Avant 1976

Faible capacité d'encadrement

03 établissements habilités (pas toutes les filières)

- Alger
- Oran
- Constantine

Les études de 3ème cycle étaient régies par les anciennes lois et consistaient en un organisation à 3 paliers :

- DEA
- Diplôme de 3ème cycle
- Doctorat d'état

1976 : Décret 76-43 du 20 février 1976 portant organisation de la Première Post Graduation

Objectifs:	Elargissement de la 1^{ère} PG à toutes les disciplines Répondre à un soucis de planification Formation des formateurs
Organisation:	1^{ère} PG en 4 semestres Formation théorique approfondie <i>Projet de recherche original</i> 2^{ème} PG sanctionnée par ue soutenance de Doctorat en Sciences

**1987 : Décret 87-70 du 17 mars 1987 portant organisation de la
Post Graduation**

Objectifs: Augmenter les rythmes des soutenances des 1^{ère} PG
Formation des formateurs

Organisation: 1^{ère} PG en 4 semestres ou 2 années
Formation théorique approfondie
initiation à la recherche

2^{ème} PG
Recherche originale et de haut niveau

1998 : Décret 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire

Objectifs: Alignement sur les standards internationaux et réduire l'âge de la soutenance du Doctorat
continuité dans le thème de recherche entre les 2 paliers

Organisation: Réorganisation en Magister + Doctorat

Magister
Formation théorique approfondie
initiation à la recherche

Doctorat En Sciences
Recherche originale et de haut niveau

Habilitation: soutenue sur travaux après le Doctorat En Sciences

2008

Décret 08-265 du 19 août 2008 portant régime d'études en vue de l'obtention du diplôme de Licence, du diplôme de Master et du diplôme de Doctorat

Objectifs:

- **Alignement sur les standards internationaux**
- **Limiter le nombre d'inscription à 3**

Organisation:

- **En Formation Doctorale, par Domaine, dans un établissement**
- **Entre plusieurs établissements, en Ecoles Doctorales**

Organisation

Dans chaque établissement habilité:

Un Comité de Formation Doctorale (C.F.D.), par Domaine de Formation

Composition du CFD

Enseignants-chercheurs de rang magistral de l'établissements, ou des établissements partenaires dans l'Ecole Doctorale

Missions du CFD

Organisation de l'accès, des études de la 1^{ère} Année, des thèmes de Recherche, des soutenances

Organisation de la formation

Durée de la formation:

03 années

prolongement exceptionnel d'1 année

1^{ère} Année (D1)

- Cours théoriques de spécialité
- Séminaires de méthodologie
- Langues étrangères
- Exposés semestriels

30 crédits

2^{ème} et 3^{ème} Années (D2 et D3)

Recherche originale sur 02 années

+ 1 publication
de niveau avec comité de lecture

Dispositif d'encadrement et d'accompagnement

Loi d'Orientation sur la Recherche Scientifique

N° 08-05 du 23 février 2008 portant loi d'orientation et de programme à projection quinquennale sur la Recherche Scientifique et le Développement Technologique.

Missions des Laboratoires de Recherche

définis dans la décret n° 99-244 du 31 octobre 99, de création des laboratoires, notamment pour le soutien aux enseignements et m'encadrement de la Recherche

Statut du Doctorant

- Bourse du doctorant
- Stage et mobilité
- indemnité d'excellence attribué pour la création personnelle

Budget des Ecoles Doctorales

- frais de déplacement
- organisation de séminaires et ateliers
- achat de consommables, produits chimiques et composants

Quelques chiffres pour les postes ouverts en 2009/201

Ecoles Doctorales

Antérieures à 2008:

80 Ecoles Doctorales

Nouvelles habilitations 09/10:

13 Ecoles Doctorales

Nouvelles habilitations 2009/2010

Nbre de P.G.:

546 reconductions

314 nouvelles

860

Nbre de postes prévus:

5972